

Référence marché : 2026-007

OBJET DU MARCHÉ :

**GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN ET LA GESTION DES AIRES
D'ACCUEIL DES CITOYENS FRANÇAIS ITINERANTS DE 5 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES**

Question 1 : Bonjour, il n'y a pas d'informations relatives à la reprise du personnel, est-ce normal ? Bien cordialement

Réponse 1 : Nous vous informons que les informations relatives à la reprise du personnel ont été ajoutées au DCE. Aussi, vous trouverez en pièce jointe le CCAP modifié ainsi que les informations relatives au personnel du marché en cours.

De plus, au vu de cette modification, nous vous informons que la date de remise des offres a été reportée au mardi 7 juillet 2026. Vous trouverez en pièce jointe le règlement de consultation modifié.

Question 2 : Bonjour. Confirmez-vous que les neuves personnes indiquées dans le personnel affecté au marché (un total de 304 heures) sont à reprendre. Cela rentre en contradiction avec le CCTP qui préconise un temps de présence de 178 h (hors grands passages) ?

Réponse 2 :

Les 178 h indiquées dans le CCTP correspondent au temps de présence minimum demandé sur les sites par les EPCI, mais n'incluent pas la totalité du temps nécessaire à l'exécution de l'ensemble des missions pour la bonne gestion des sites. Nous précisons qu'une des neuf personnes est actuellement en arrêt longue maladie. Nous confirmons donc que les 9 personnes sont à reprendre.

Question 3 : Bonjour, il n'est pas précisé si la charge de la collecte et des frais de collecte des poubelles est à la charge de la collectivité ou du gestionnaire pour le Castelrenaudais.

Réponse 3 : Nous vous confirmons que la redevance d'ordures ménagères est à la charge de la Communauté de communes du Castelrenaudais, comme stipulé dans le CCTP. L'annexe 1 « Tableau de prise en charge des travaux et entretien » a été modifié en ce sens.
